

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire-Adjoint de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX,

VU : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),

VU : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

VU : L'arrêté portant délégation de fonction et de signature en date du 13 juin 2023 autorisant M. ROUAN Romain à signer tous actes, documents et décisions relevant de ses domaines de compétence,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules sur les voies communales VC n° 2 « Route de la Martinière », VC n° 157 « Impasse des Fresneaux », VC n° 61 « Chemin des Primevères – Les Marsais » et VC n° 60 « Route des Marsais » à ST GEORGES DES COTEAUX à partir du 17 novembre 2025 pour une période de travaux de 4 semaines soit jusqu'au 12 décembre 2025, pour la réalisation de travaux de voirie ;

ARRÊTE

ART. 1 – La circulation sera interdite aux véhicules (route barrée) sur les VC n° 2 « Route de la Martinière », VC n° 157 « Impasse des Fresneaux », VC n° 61 « Chemin des Primevères – Les Marsais » et VC n° 60 « Route des Marsais » à ST GEORGES DES COTEAUX à partir du 17 novembre 2025 pour une période de travaux de 4 semaines soit jusqu'au 12 décembre 2025, pour la réalisation de travaux de voirie ;

ART. 2 – La signalisation sera posée et entretenue par le Syndicat Départemental de la Voirie 131 cours Genêt ZI de l'Ormeau de Pied 17119 SAINTES CEDEX, ☎ 05.46.92.39.11. Elle sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

ART. 3 - La responsable du chantier, Monsieur Guillaume BAUSSE pourra être contacté au 06.13.92.22.75.

ART. 4 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie
M. le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée au :

Syndicat de la Voirie chargé des travaux.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 07 novembre 2025



Le Maire-Adjoint
Romain ROUAN